

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU 26 MAI 2016**

**PRESENTS** : B. BREDIN, L. CANIZARÈS, D. CARAIRE, JC. GALLETY, M. PATTOU, F. QUEAU, C. SOTTAS, J. VIALETTES ;

**EXCUSES** : B. BARIOL, Y. BRIEN (pouvoir), I. DELUC-CHARLES, H. GIRARD, M. GOZE (pouvoir), G.HERR-ZEKANOWSKI, B. JULLIEN, M. MEUNIER-CHABERT(pouvoir), P. POUPINOT, D. ROUXEL (pouvoir), J. SALAMON, F. BERTRAND, B. BESSIS, A. CASTRES SAINT-MARTIN, M. CALORI, F. BROILLIARD ;

**AUTRES PRESENTS** : B. SOUBRANE (*Délégué Général*).

\* \* \*

La réunion du Conseil d'administration prévue le 28 avril a été annulée en raison des mouvements sociaux et des difficultés de déplacements qui en résultaient. L'Assemblée Générale prévue également ce 28 avril a elle aussi été décalée. Les administrateurs et les membres des différents collèges ont été informés de ces reports.

Aujourd'hui la réunion se tient de nouveau lors d'une journée de mouvement social au niveau national, donc dans des conditions difficiles : plusieurs administrateurs ont font part de leurs difficultés dans leurs déplacements vers Paris et de leurs absences éventuelles : retard et absence confirmées au cours de la matinée par P. Poupinot, B. Jullien.

J. Vialettes, Président de la SFU, informe le Conseil d'administration de la démission de Régis Dumay : dans l'attente de la proposition d'un nouvel administrateur par la SFU, il propose d'être ce représentant. Le conseil d'administration de l'OPQU entérine ce changement.

L. Canizarès ouvre la séance à 10h15 : le nombre d'administrateurs présents est de 8 et le nombre de pouvoirs (4) sont suffisants pour permettre au Conseil d'Administration de délibérer valablement.

Il remercie l'Association des Maires de France, son Président et son directeur, d'avoir mis à disposition cette salle.

⇒ **POINT 1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 25 FÉVRIER ET 31 MARS 2016.**

Les propositions de comptes rendus n'ont pas été finalisées et aucun document n'a donc été transmis aux administrateurs : elles ne peuvent être soumises à l'approbation des administrateurs

⇒ **POINT 2 - EXAMEN DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA QUALIFICATION, DÉCISIONS SUR LES QUALIFICATIONS.**

La commission d'instruction de la qualification s'est réunie à Paris le 22 avril 2016. Elle a instruit 8 dossiers écrits (5 dossiers de renouvellement de la qualification d'urbaniste et 3 dossiers de demande d'inscription sur la liste d'aptitude) et auditionné 4 candidates qui présentaient leurs demandes de qualification d'urbaniste.

**VOTE N°1** : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR ENTENDU LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION DE LA QUALIFICATION, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE :

- D'INSCRIRE TROIS PERSONNES SUR LA LISTE D'APTITUDE À LA QUALIFICATION D'URBANISTE :  
MOHAMMED ECHCHERIF EL KETTANI (ACCÈS 3A), ORIANE FAURE (ACCÈS 3A), HAMZA MEGHZILI (ACCÈS 3A) ;
- DE DÉLIVRER LA QUALIFICATION D'URBANISTE À 2 PERSONNES :  
MARINA FRESSANCOURT, CHARLOTTE TSAÏ ;
- DE NE PAS ATTRIBUER LA QUALIFICATION À DEUX PERSONNES :  
PATRICIA RAULT, MÉLANIE MOUGET ;
- DE RENOUELER LA QUALIFICATION D'URBANISTE À 5 PERSONNES :  
CAROLE BERGERES-HUBER (R1), NICOLAS REY (R1), JACQUES VIALETTES\* (R2), CHRISTIAN LUYTON (R3), ERIC SIBAUD (R3) ;

*\* au moment de l'examen de son dossier J. Vialettes a quitté la salle et n'a pas participé au vote.*

JG. Galléty constate que l'une des candidates, pour laquelle une décision défavorable a été prononcée, aurait dû être orientée vers une demande de VAE compte tenu du niveau de sa formation supérieure.

Le délégué répond qu'il a reçu ce dossier par voie postale, donc entièrement constitué : il devait donc engager son instruction. S'il avait eu un contact préalable à la constitution du dossier, il aurait pu agir différemment.

#### **Réunions de la commission d'instruction :**

Les prochaines réunions de la commission d'instruction se tiendront à Montpellier le 3 juin et Bayonne (16 et 17 juin). Il est également prévu d'organiser une session d'auditions lors de l'Université d'été du CFDU à Dunkerque les 25 et 26 août.

#### **Présentation d'un cas spécifique pour avis :**

Le délégué général présente le cas d'une jeune professionnelle, Sophie A., qui souhaite déposer une demande de qualification d'urbaniste. Son parcours de formation est singulier et elle demande un avis auprès du Conseil d'administration pour savoir par quel accès présenter son dossier.

Sophie A. a débuté son parcours universitaire avec une licence d'Histoire avec renforcement en géographie. Des contacts avec un professeur spécialiste des questions d'urbanisme l'a incité à s'orienter vers l'aménagement et le développement des territoires. C'est ainsi qu'en parallèle de la poursuite et la validation de son master en Histoire (2010) elle a suivi les cours de licence de géographie, mention géographie et aménagement, et obtenu la Licence (2010). Elle a souhaité poursuivre en demandant à entrer à l'IUP de l'université de Toulouse Le Mirail pour suivre une formation master en urbanisme et aménagement. Au vu des ses diplômes (master Histoire et Licence géographie aménagement), la direction de l'IUP lui a proposé d'intégrer le master aménagement et développement territorial (formation accréditée par l'APERAU) directement en 2<sup>ème</sup> année, formation qu'elle a suivie lui permettant d'obtenir ce master.

**VOTE N°2** : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, AU VU DES FORMATIONS SUIVIES ET DES DIPLÔMES OBTENUS ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE QUE

LA CANDIDATE, SOPHIE A., PEUT PRÉSENTER SON DOSSIER DE DEMANDE DE QUALIFICATION D'URBANISTE PAR L'ACCÈS 3A.

⇒ **POINT 3 - URBANISTE ÉMÉRITE : PROPOSITION D'ATTRIBUTION, ÉCHANGES ET VOTE**

Le délégué général fait la présentation du parcours (tant professionnel que militant de l'urbanisme et des énergies renouvelables) de Didier Lenoir et expose les raisons qui motivent cette demande (*cf. annexe 1*).

Il présente notamment son rôle important dans la création et la direction de deux agences d'urbanisme, comme urbaniste militant pour la création du CFDU puis comme délégué général du CFDU. C'est dans cette fonction qu'il participe avec d'autres à la création de l'OPQU. Le principal objectif du CFDU étant atteint, Didier Lenoir y demeure encore un an délégué général afin de participer à la mise en place effective de l'OPQU. Il présente sa demande de qualification d'urbaniste parmi les premiers et l'obtient à la fin 1999. Il poursuit son activité indépendante dans les champs professionnels de l'urbanisme et de l'énergie (Géoconseil) tout en étant également administrateur de l'OPQU de mai 2001 à 2005.

Il est par ailleurs un acteur et militant importants du CLER (comité de liaison des énergies renouvelables devenu réseau pour la transition énergétique).

Il a aujourd'hui cessé toute activité professionnelle.

Une discussion s'engage au cours de laquelle J. Vialettes informe les administrateurs qu'il s'abstiendra. Cette abstention n'est pas dirigée contre la personne de Didier Lenoir, mais contre les notions d'éméritat, de présidence d'honneur ... qui pour lui n'ont pas lieu d'être.

**VOTE N°3** : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE D'ÉLEVER DIDIER LENOIR AU TITRE D'URBANISTE ÉMÉRITE DE L'OPQU.

⇒ **POINT 4 - AJUSTEMENT DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET 2016**

Lors de la réunion du 25 février 2016 les grandes lignes du budget 2016 avaient été présentées au conseil d'administration. Depuis cette date, plusieurs éléments, dont certains ont été présentés et acceptés lors de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2016, imposent d'ajuster le budget 2016 avant de le présenter à l'Assemblée Générale :

- le montant de l'indemnité de départ en retraite du délégué général (4 600€) a été intégralement provisionné sur l'exercice 2015 ;
- le solde des honoraires liés à la déontologie a été réparti sur deux exercices (5 700 € en 2015) ;
- le montant de la subvention de l'État a été annoncé en baisse à 16 000 €.

De ce fait il a été jugé préférable d'ajuster le budget pour qu'il soit au plus près de la réalité.

Le budget 2016 s'élève donc à 93 700 € (*cf. annexe N°2*). Dans la partie recettes, la part des recettes tirées de la qualification des urbanistes s'élèvent à 52 100 € (55,6% du montant total).

**VOTE N°4** : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU BUDGET, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, DÉCIDE DE VALIDER LE BUDGET 2016 TEL QU'IL A ÉTÉ PRÉSENTÉ .

⇒ **POINT 5 - ASSISES NATIONALES DE LA QUALIFICATION D'URBANISTE 2016 : LE POINT SUR LE THÈME DE LA TABLE RONDE, LES PERSONNES INVITÉES, LE PAYS INVITÉ.**

**Rappel** : la 3<sup>ème</sup> édition des Assises se tiendra **le vendredi 30 septembre**. La salle est réservée à la Tour Séquoia. Nous avons été informé que pour 2017 il faudra fixer la date et retenir la salle dès la fin de cette troisième édition.

Cette manifestation est organisée autour de deux tables rondes. L'une, le matin, traite d'un sujet d'actualité en urbanisme. L'autre, l'après-midi, est toujours consacrée à un pays européen. Cette année nous avons choisi l'Italie.

Le principe de ces tables rondes est d'organiser un débat à vocation professionnelle pour les urbanistes. Ce ne sont pas des tables rondes de type « universitaire ». Les tables rondes durent environ deux heures. Elles comprennent un animateur et trois intervenants.

Pendant les intermèdes, la présentation d'urbanistes qualifiés durant l'année est organisée en même temps que la remise protocolaire de leur certificat de qualification.

**La table ronde de l'après-midi consacrée à l'Italie**

JC. Galléty a été chargé d'organiser cette table ronde et rapporte au Conseil d'administration le travail fait. Plusieurs thèmes de réflexions sont envisagés pour encadrer cette table ronde.

1) L'organisation professionnelle en Italie et son rôle pour encadrer et soutenir l'exercice professionnel :

Quelles sont les organisations professionnelles d'urbanistes existantes en Italie ? Y a-t-il un ordre professionnel spécifique pour les urbanistes ? Y a-t-il une qualification professionnelle d'urbanistes ? Y a-t-il une chambre disciplinaire vis-à-vis des urbanistes ? Y a-t-il une déontologie des urbanistes ? Et portée par qui ?

Quel est le rôle des associations d'urbanistes ? Comment s'articule ce rôle avec les autorités publiques ?

Quelles sont les formations universitaires qui conduisent aux différents exercices professionnels des urbanistes ? Quel rapport les organisations professionnelles entretiennent-elles avec les formations universitaires ? Y a-t-il des évaluations organisées par les organisations professionnelles des instituts universitaires ?

2) Les différents exercices professionnels des urbanistes en Italie :

Quelles sont les différentes missions assumées par les urbanistes ? (des missions de prospective, de planification jusqu'aux missions de projets urbains opérationnels en passant par les missions réglementaires, de gestion, etc.)

Les professionnels assumant ces différentes missions proviennent-ils de formations différenciées, ou y a-t-il un seul type de formation qui conduit à ces différents métiers ?

Où trouve-t-on les professionnels urbanistes en Italie ? Dans quel type de structure ? et quels modes d'exercice ?

3) La pratique de l'urbanisme en Italie au sein des différentes institutions et structures :

Quel est le rôle des collectivités territoriales ? Comment se répartissent les responsabilités en urbanisme entre les différents niveaux institutionnels ? (communes - provinces - régions - État). Que dire de la décentralisation en Italie ?

Comment s'articule le rôle des collectivités avec les grands investisseurs ou les grandes compagnies en charge des réalisations en urbanisme ?

Quel est le rôle des bureaux d'études privées ?

### **Mode opératoire de la table ronde**

Le principe est que les intervenants fassent des exposés relativement courts fin qu'un dialogue s'instaure entre eux d'une part, et avec la salle d'autre part. Le rôle de l'animateur sera de faire tourner la parole et de relancer les questions aux intervenants.

Il est envisagé un intervenant italien issu plutôt des instances professionnelles officielles. Il est notamment ciblé sur le thème N°1.

Gilles Novarina, professeur à l'institut d'urbanisme de Grenoble est pressenti pour intervenir plutôt sur le thème N°3.

Daniela Pennini, urbaniste qualifiée et ancienne administratrice de l'OPQU a donné son accord pour solliciter des responsables italiens (ordre et INU) et animer cette table ronde.

JC. Galléty rappelle qu'à la suite des contacts informels pris par D. Pennini et lui il faudra des démarches officielles et protocolaires vers les organismes officiels italiens (Ordre et INU).

### **La table ronde du matin : les suites de la COP21**

P. Poupinot et C. Sottas sont en charge de cette table ronde. C. Sottas, rapporte au Conseil d'administration le travail engagé avec P. Poupinot (non encore arrivée). Plusieurs thèmes de réflexions sont envisagés pour encadrer cette table ronde.

1) Les apports des urbanistes à la fabrique de la ville et du village durables : quel est le rôle de l'urbaniste ? A-t-il évolué ces dernières années ?

Le réchauffement climatique étant dû à l'activité humaine, les urbanistes doivent donc désormais questionner (ou de faire questionner) l'impact sur le climat des pratiques, constructions et aménagements humains dans tout projet d'urbanisme.

Qu'est-ce que cela implique concrètement, d'un point de vue pratique comme déontologique ? Face à ce nouvel enjeu, le métier d'urbaniste et la place qu'il occupe dans la fabrique de la ville ont-ils vraiment évolué (socle de compétences et de connaissances, collaborations professionnelles, gouvernance des projets d'urbanisme, ...) ?

2) Les engagements pris par la COP21 auront-ils des conséquences pour la profession d'urbaniste ?

Les principes de la COP 21 viennent conforter les attentes liées à la ville durable. Auront-ils des implications concrètes sur le quotidien professionnel des urbanistes ?

Peut-on envisager à court ou moyen terme :

- de nouvelles obligations impactant la fabrique et la gestion de l'espace bâti ?
- ou encore une évolution spontanée de la commande publique, des attentes des parties prenantes des territoires ?

Mode opératoire de la table ronde

C'est le même principe que pour l'autre table ronde afin qu'un dialogue s'instaure entre eux d'une part, et avec la salle d'autre part. Le rôle de l'animateur sera de faire tourner la parole et de relancer les questions aux intervenants l'animatrice de la table ronde sur les suites de la COP21.

Il est envisagé :

- un(e) urbaniste qualifié(e) venant des structures de réseaux (SNCF, GRDF, ERDF, Veolia ou autre...) ou aménagement
- un(e) urbaniste qualifié(e) venant d'une collectivité territoriale
- un(e) élu(e)

L'animatrice de la table de ronde n'est pas encore identifiée.

Il est important de boucler rapidement le contenu des tables rondes et d'identifier les personnes invitées aux 2 tables rondes.

Le programme doit être établi et envoyé pour la fin juin.

## ⇒ **POINT 6 - RECRUTEMENT DU PROCHAIN DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL.**

JC. Galléty présente les grandes lignes de la fiche de poste et rappelle les points importants de son contenu. Ce doit être une personne :

- connaissant la profession d'urbaniste ;
- disposant d'une expérience diversifiée (modes d'exercices notamment) ;
- disposant si possible de la qualification d'urbaniste. Sur ce point un débat s'ouvre car le délégué général n'exercera pas en tant qu'urbaniste et donc la qualification sera appréciée mais pas obligatoire.

Au niveau rémunération il faut laisser le champ ouvert pour négocier une rémunération adaptée au profil et à l'expérience de la personne retenue.

Le lieu du recrutement : la prise de poste se fera à Toulouse.

A ce sujet, J. Vialettes rappelle qu'il y a eu une opportunité pour envisager le regroupement dans les mêmes locaux (maison de l'urbanisme) de la SFU et de l'OPQU ; cela ne s'est pas fait et ce n'est plus d'actualité la SFU n'envisageant pas de louer un local dans l'immédiat.

Les administrateurs présents valident la proposition présentée par JC. Galléty. Il convient maintenant de rédiger et mettre en forme l'annonce ; la diffusion est prévue pour la fin juin avec un recrutement au 1<sup>er</sup> octobre.

## ⇒ **POINT 7 - QUESTIONS DIVERSES.**

### ▪ **Vivapolis-Institut de la ville durable :**

JC. Galléty rappelle ses réticences, car pour lui c'est un système à risques financiers.

J. Vialettes fait état d'un retour de D. Lancrenon qui suit le dossier pour la SFU : un conseil d'administration provisoire a été installé et la structure s'est mis en attente.

### ▪ **Diffusion de la déontologie des urbanistes :**

Nous avons poursuivi l'envoi de la déontologie des urbanistes vers les ministres (15), la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE), le Séminaire Robert Auzelle, les associations d'urbanistes (CFDU, CNJU).

Nous avons reçu des réponses souvent positives à nos envois précédents : le vice-président du Conseil d'État, les Présidents des Tribunaux Administratifs de la réunion, de la Polynésie française, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des Députés, du Ministre des Affaires Étrangères et du Développement International, du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, du Ministère de l'Intérieur, de la Secrétaire d'État aux collectivités territoriales.

### ▪ **Charte de l'éthique du cadre de vie :**

Le séminaire Robert Auzelle constitue un groupe de travail pour l'établissement d'une "Charte inter professionnelle de l'éthique du cadre de vie". L'OPQU a été sollicité pour participer à ce groupe de travail au coté de la SFU, de la FFP du CNOA, de l'OGÉ, du SNAL et du PUCA. Une première réunion était programmée le 13 avril à laquelle M. Meunier-Chabert représentait l'OPQU à la demande de L. Canizarès. Une autre réunion a été organisée le 20 mai à laquelle participait JC. Galléty. D'autres réunions vont suivre (la prochaine le 10 juin) et en fonction de

## OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES

leurs disponibilités M. Meunier-Chabert et JC. Galléty se relayeront pour y participer : l'objectif est d'arriver à l'élaboration d'une Charte qui serait signée en septembre ou octobre 2016.

### ▪ Réunion Inter Associations d'urbanistes (20 mn).

Au début de l'année 2016 puis par un courrier d'avril, le Président du CFDU , P. Druon, a émis le souhait d'organiser une réunion des présidents d'associations d'urbanistes dans le but de mieux nous connaître, mieux nous coordonner et mieux communiquer en interne mais aussi afin d'améliorer notre visibilité externe.

Il partait du constat que là où les "professions soeurs" apparaissent unies et reconnues, les urbanistes souffrent d'une injuste méconnaissance professionnelle qui nuit autant à la cause de l'Urbanisme qu'à l'activité des urbanistes, dans la grande diversité de leurs origines et de leurs modes d'exercice. Il souhaite donner plus d'efficacité et de reconnaissance à nos formations, à nos statuts, à nos qualifications, à nos actions, à nos aspirations. Le CFDU estime nécessaire que les multiples composantes professionnelles de l'urbanisme se rencontrent périodiquement et initie ainsi cette "Inter Associations de l'Urbanisme". Une réunion était organisée le 20 mai à Paris. L. Canizarès n'était pas disponible, il a demandé à P. Poupinot de participer à la réunion et de représenter l'OPQU.

### ▪ Information du délégué :

M. Goze a proposé à Mme Agnès Berland-Berthon, nouvelle directrice de l'institut d'urbanisme de Bordeaux (IATU), une intervention de l'OPQU auprès des étudiants de M2 des deux parcours labellisés APERAU. L'objectif de l'intervention est une présentation des enjeux de la profession d'urbaniste, de l'OPQU et des actions réalisées par l'office en vue d'arriver à une structuration de cette profession. La date du 27 mai a été retenue et le délégué général s'est proposé pour cette intervention.

La séance est levée à 12h00.

\* \* \*  
\*

Le Président,

Le Secrétaire,

## ANNEXES

### Annexe 1 : fiche de présentation de Didier Lenoir

#### 1 – Présentation

Didier LENOIR

Né le 2 janvier 1938

#### Formation

Ingénieur civil des ponts et chaussées (ENPC – 1961)

#### Profession

1963-1966 ingénieur infrastructures ;

1966-1969 participation au groupe de préfiguration de création de l'agence d'urbanisme du Havre ;

1969-1977 participation à la création et à la mise ne place de l'agence d'urbanisme d'Angers et de sa région ;

1977-1979 chargé de mission responsable de l'environnement de l'autoroute A10 Bordeaux-Poitiers ;

1979-1985 chargé de mission puis directeur du développement à Géochaleur ;

1985-1986 chargé de mission à la SCET pour la liaison entre les agences d'urbanisme et la SCET ;

1986-2003 participation à la création de l'AGÉMO, dont il devient le délégué général ;

1990-2008 création de la structure Géoconseil avec comme domaines de compétences (conseils en énergie, géothermie et réseaux de chaleur, urbanisme, ...).

#### Membre et administrateur à la SFU

Membre de la SFU depuis 1986.

Administrateur et membre du bureau de la SFU de 1988 à 1993.

#### Qualification d'urbaniste

- Urbaniste qualifié en 1999 - qualification N° 12.

- Administrateur de l'OPQU de mai 2001 à 2005.

#### 2 – Exposé des motifs

Didier Lenoir est une des personnes qui ont participé à la création du réseau des agences d'urbanisme en participant à :

- la création et à la direction de deux agences (Le Havre et Angers) ;

- l'organisation des premières rencontres des agences d'urbanisme (Le Havre 1973 et Angers 1975) ;

- la création et à l'animation d'un groupe de directeurs d'agences d'urbanisme qui donna ensuite naissance à la FNAU au début des années 80.

Didier Lenoir est également une des personnes qui ont participé au rassemblement des organisations d'urbanistes afin d'ouvrir le dialogue avec l'État et les associations d'élus (AMF) dès le milieu des années 1980 : ce sont les démarches successives "*élus et urbanistes*", "*groupe commande*". Les participants et leurs interlocuteurs institutionnels s'accordèrent unanimement sur la nécessité pour la profession d'urbaniste de se fédérer et de s'organiser.

Il est l'une des chevilles ouvrières de "*profession urbaniste*" (1993-1995) qui publie le document "*promouvoir l'urbanisme*" en 1995 et qui aboutit en mars 1996 à la création du Conseil Français des Urbanistes (CFDU).

Il est désigné comme secrétaire général du CFDU qui se fixe comme objectif prioritaire la création de l'office de qualification prévu dans "*Promouvoir l'urbanisme*". Il obtient la signature d'un accord de partenariat avec l'AMF et l'engagement actif de celle-ci dans la mise au point des statuts de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) avec le Ministère de l'Équipement au sein de la Commission de réflexion sur la qualification. Le rapport de cette commission, rédigé par Philippe Jouvin et Didier Lenoir, a reçu l'accord de l'État et de l'AMF et a servi de cadre aux statuts et à la création de l'OPQU, le 3 avril 1998.

Le principal objectif du CFDU étant atteint, Didier Lenoir y demeure encore un an délégué général afin de participer à la mise en place effective de l'OPQU. Il quitte son poste de délégué général du CFDU en 1999.



## OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES

Il présente sa demande de qualification d'urbaniste, qu'il obtient à la fin de l'année 1999 et renouvelle en 2005.

Il poursuit son activité indépendante dans les champs professionnels de l'urbanisme et de l'énergie (Géoconseil) tout en étant également administrateur de l'OPQU de mai 2001 à 2005.

Il est par ailleurs un acteur et militant importants du CLER (comité de liaison des énergies renouvelables devenu réseau pour la transition énergétique).

Il a aujourd'hui cessé toute activité professionnelle.

## Annexe 2 : Proposition budget 2016

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
<b>60 - Achats</b>	<b>3 300</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>52 100</b>
Achats d'études et de prestations de services	1 500	Marchandises	-
Achats non stockés de matières et de fournitures	100	Prestations de service	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	100	instruction et qualification	52 100
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200		
Fournitures administratives	300	Produits des activités annexes	-
Achats fournitures	100		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>5 150</b>		
Sous-traitance générale	-	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>16 000</b>
Locations mobilières et immobilières	4 500	Etat	
Entretien et réparation	550	. Ministère METL (DGALN/DHUP/AD)	16 000
Assurances	250	.	
Documentation	100	.	
Divers	50	.	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>26 100</b>	Régions	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 500	.	
Publicité, publications	200	Communes	
Déplacements, missions et réceptions	17 500	Organismes sociaux	
Frais postaux et télécommunications	800	Fonds européens	
Services bancaires	100	CNASEA (emplois aidés)	
Divers	-	Autres	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>250</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>20 100</b>
Impôts et taxes sur la rémunération	250	Cotisations organismes associés	8 550
Autres impôts et taxes	-	Cotisations urbanistes qualifiés	1 550
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>58 600</b>	Autres (partenariats à rechercher)	10 000
Rémunération du personnel	33 500	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>-</b>
Charges sociales	19 900	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>
Autres charges du personnel (dont IDR)	5 200	Sur opération de gestion	
<b>65 - Autres charges de gestion courantes</b>	<b>-</b>	Sur exercices antérieurs	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>4 600</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>79 - Transfert de charges d'exploitation</b>	<b>900</b>
sur exercices antérieurs			900
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>93 700</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>93 700</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>-</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>-</b>
Secours en nature	-	Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	-	Prestation en nature	
Personnes bénévoles	-	Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>93 700</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>93 700</b>